

Communauté de communes
du Gâtinais en Bourgogne

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Document approuvé

Commune de
SAINT-VALERIEN

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Centre de la commune et
hameaux au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 26/05/2023
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 12/04/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR

Modification annuelle n°1 approuvée le 13/12/2024

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jean Dider - 70500 Vaux
Tél : 03.86.75.64.47 - Fax : 03.86.75.31.59
info@initiaedev.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.83.03.33.29
info@agences23orange.fr

■

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

■

UB : Zone urbaine mixte d'extension récente

■

UB1 : Zone urbaine mixte d'extension récente avec accès sur RD26 interdit

■

UR : Zone du domaine autoroutier

■

UL : Zone urbaine à vocation de loisirs

■

UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

■

UC : Zone urbaine liée à un domaine privé

■

UCa : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis

■

UCb : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis

■

UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics

■

ZONES A URBANISER :

■

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

■

1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques

■

1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs

■

2AU : Zone de réserve foncière

■

ZONES A URBANISER :

■

N : Zone naturelle

■

Nr : Secteur de la zone N à vocation de loisirs

■

Nj : Zone naturelle à vocation de jardins

■

Ns : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre

■

Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs

■

ZONES AGRICOLES :

■

A : Zone agricole

■

Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

■

Zone soumise à OAP

■

Risques naturels

■

Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)

■

Russellement (sources : commune, CDT)

■

Cavités (source : BRGM, IGN)

■

Zones et milieux humides

■

Cours d'eau (sources : DDT 89, commune)

■

Zones humides (sources : commune, DREAL, EPA/SE/ENS, CEN, CENBP, Bett, Cléry, Ouaine, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)

■

Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

■

Bos à préserver

■

Haies à préserver

■

Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)

■

Surface en eau à préserver

■

Eléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

■

Eléments remarquables ponctuels

■

Eléments remarquables surfaciques

■

Alignement de façades

■

Cône de vue

■

Autres

■

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

■

Cheminement doux à créer

■

Cheminement doux existant

■

Emplacements réservés

Num	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
70-1	Commune de ST VALERIEN	Extension de l'école, stationnement et espaces verts	6061
70-2	Commune de ST VALERIEN	Accès	713
70-3	Commune de ST VALERIEN	Projet de camping	4978
70-4	CCGB	Aménagement des Locaux administratifs	855
70-5	Commune de ST VALERIEN	Elargissement de Carrière	3000
70-6	CCGB	Construction des locaux administratifs	2028
70-7	SVOM	Extension château d'eau	700
70-8	SVOM	Extension château d'eau	700
70-9	Commune de ST VALERIEN	Agrandissement du terrain de la station de pompage	1288

